



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Gluseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

99-2023 PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE EN SAVOIE : CONVENTION D'APPLICATION CONCLUE POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

Le 20 mai 2021, le Conseil communautaire a délibéré pour approuver la convention triennale d'objectifs et de moyens (2021-23) avec le Département permettant la mise en œuvre du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur le territoire de la Communauté de communes dans le cadre du dispositif appelé « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique en Savoie » (PTRE73).

Cette convention vise à préciser l'articulation des deux niveaux d'actions (départemental et local) qui se doivent d'être complémentaires afin d'atteindre les objectifs de massification de la rénovation énergétique et le degré d'ambition voulus par les parties prenantes.

Parallèlement, deux premières conventions d'application ont été approuvées successivement pour les années 2021 puis 2022 permettant la mise en œuvre des 2 premières années de programme commun.

Pour 2023, une nouvelle convention d'application est proposée par le Département conformément à un programme d'action déposé par la Communauté de communes et présenté en annexe 1 de ladite convention.

Ainsi, au titre de l'année 2023, le Département s'engage notamment à soutenir la part du programme d'actions réalisé en interne par le service « Habitat et Rénovation Énergétique » de la Communauté de communes en apportant une subvention annuelle de 10 100 euros.

Cette contribution financière sera versée sur le compte de la Communauté de communes selon les procédures comptables en vigueur, en fin d'année 2022.

En contrepartie, la Communauté de communes s'engage notamment à :

- ✓ Mettre à disposition les locaux équipés pour accueillir sur son territoire les 3 permanences territorialisées,
- ✓ Réaliser les actes d'accompagnement des ménages pour les projets de rénovation de maisons individuelles conformément à la codification SARE en vigueur,
- ✓ Co-financer les prestations réalisées par l'espace conseil France Rénov' (ASDER) :
 - Réalisation des actes d'accompagnement des copropriétés à hauteur maximale pour la Communauté de communes de 1 725 € (50% du montant prévisionnel total),
 - Mobilisation et la sensibilisation du grand public et des professionnels à hauteur maximale pour la Communauté de communes de 2 440 € (50% du montant prévisionnel total),Cette contribution financière d'un montant total de 4 165 € sera versée sur le compte du Département selon les procédures comptables en vigueur en fin d'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'application conclue pour l'année 2023, avec le Département dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique en Savoie (PTRE73) prévoyant une subvention départementale d'un montant maximum de 10 100 € correspondant au programme d'actions élaboré par la Communauté de communes ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2023 les crédits nécessaires au cofinancement des actions prévues dans le cadre de la convention d'application 2023, soit un montant maximum de 4 165 € au total ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

